



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

Direction départementale
des territoires de Loir et Cher

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**relatif au projet de suppression du passage à niveau public n°149
de la ligne SNCF de Vierzon à Saint-Pierre des Corps
sur le territoire de la commune de Châtres sur Cher (41320)**

Par arrêté n°41-2019-04-12-002 du 12 avril 2019, il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de suppression du passage à niveau public n°149 au point kilométrique 212+109 de la ligne SNCF n° 593000 de Vierzon à Saint-Pierre des Corps sur le territoire de la commune de Châtres sur Cher.

Cette enquête publique se déroulera **du lundi 06 mai 2019 (14h30) au jeudi 23 mai 2019 (18h00), pendant 16,5 jours consécutifs.**

Un dossier et un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Châtres sur Cher - rue du 11 novembre 1918 - 41320 Châtres sur Cher, pendant toute la durée de l'enquête publique et pourront être consultés par le public aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux de la mairie au public.

Monsieur Yves CORBEL, ingénieur divisionnaire des travaux des eaux et forêts en retraite, est nommé en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Châtres sur Cher : lundi 06 mai 2019 de 14h30 à 18h00 ; mercredi 15 mai 2019 de 14h30 à 18h00 ; jeudi 23 mai 2019 de 14h30 à 18h00.

Les observations écrites sur le projet pourront être adressées ou déposées pendant la durée de l'enquête :

- sur le registre mis à disposition à la mairie de Châtres sur Cher,
- sous pli cacheté à l'attention personnelle du commissaire enquêteur (à l'attention de M. le commissaire enquêteur - enquête publique relative à la suppression du passage à niveau n°149 - Mairie de Châtres sur Cher - rue du 11 novembre 1918 - 41320 Châtres sur Cher).

Des informations sur le projet pourront être obtenues auprès de M. GERBAUT Philippe - SNCF INFRA - ÉTABLISSEMENT INFRAPOLE CENTRE - 25, rue Fabienne Landy - 37700 SAINT-PIERRE DES CORPS (tél. : 02 47 46 61 32).

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra à M. le préfet de Loir-et-Cher (Direction départementale des territoires - 17 quai de l'Abbé Grégoire - 41012 Blois cedex) dans un délai de un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, son rapport et ses conclusions. Ces mêmes documents seront tenus à la disposition du public à la mairie de Châtres sur Cher et à la préfecture du Loir-et-Cher (services de la direction départementale des territoires) pendant un an.